

IRWIN, Gregor et David VINES (dir.), *Financial Market Integration and International Capital Flows*, Northampton, MA, Edward Edgar Publishing, 2001, 506 p.

Michel Lelart

Volume 34, numéro 3, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/038715ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/038715ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lelart, M. (2003). Compte rendu de [IRWIN, Gregor et David VINES (dir.), *Financial Market Integration and International Capital Flows*, Northampton, MA, Edward Edgar Publishing, 2001, 506 p.] *Études internationales*, 34(3), 517–518. <https://doi.org/10.7202/038715ar>

C'est ici que les frustrations sont les plus fortes. La lecture de l'ouvrage ne cesse de faire apparaître « entre les lignes » les conflits qui opposent les leaders africains et le refus de nombre d'entre eux d'opter pour une réforme drastique de leurs pratiques politiques. À plusieurs reprises sont évoqués le rôle de la Libye et du Soudan mais rien n'est clairement analysé. Dommage, car alors nous disposerions d'un travail de sociologie des organisations et de la décision au niveau régional africain sans aucun égal. De même l'ouvrage ne cesse d'insister sur l'originalité de la CSSDCA, présentée comme une vraie initiative africaine, mais à part souligner l'innovation linguistique consistant à appeler Calebasse ce qui s'appelle paniers à l'OSCE, rien n'est démontré. L'objectif du livre n'est pas là : il s'agit de valoriser un projet innovant, de le populariser, voire de lui donner une nouvelle vie dans le contexte toujours aussi imprévisible et aussi peu fiable du système de (non)gouvernance des instances régionales africaines. Il ne s'agit pas malheureusement d'étudier les stratégies de pouvoir et de protection à l'œuvre au niveau continental.

Dominique DARBON

Université Montesquieu Bordeaux IV, France

Financial Market Integration and International Capital Flows.

IRWIN, Gregor et David VINES (dir.).
Northampton, MA, Edward Edgar
Publishing, 2001, 506 p.

Cet ouvrage collectif imposant, dirigé par deux chercheurs de l'Université d'Oxford, reprend dix-huit contributions déjà publiées dans des revues telles que l'*American Economic Review*, l'*Economic Journal*, le *Journal of Economics Perspectives*, *Economic Policy*, ou encore dans la *Revue de la Banque mondiale*,

dans le *Bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre* ou de la *Banque fédérale de réserve de Kansas City*. D'autres contributions sont des extraits d'autres ouvrages collectifs publiés notamment par l'*Institute for International Economics* à Washington. D'autres sont publiées par la *Brookings*, la *Banque centrale d'Australie* ou le *Secrétariat du Commonwealth*...

La plupart de ces contributions, publiées de 1995 à 1999, émanent de spécialistes connus : Andrew Crockett, directeur général de la Banque des règlements internationaux ; Stanley Fisher, directeur général-adjoint du FMI jusqu'en 1999 ; Joseph Stiglitz, vice-président de la Banque mondiale qu'il a quittée récemment ; Kenneth Rogoff, directeur de la recherche au FMI, ainsi que des universitaires réputés : Jeffrey Sachs, Morris Goldstein... et Paul Krugman dont les deux contributions sont les seules qui n'avaient pas été déjà publiées.

Il n'est pas possible de rendre compte fidèlement du contenu d'un tel ouvrage, beaucoup trop riche. Il traite d'un sujet qui n'apparaît pas clairement dans le titre. Il s'agit certes ici des flux internationaux de capitaux et de leur incidence sur l'intégration des marchés financiers. Mais en réalité, après quatre contributions consacrées à l'instabilité financière (la première partie), les quatre suivantes (la deuxième partie) sont consacrées à la crise mexicaine – celle de 1994 qui a été une crise des marchés financiers et non pas celle de 1982 qui a été une crise des crédits bancaires. Les auteurs qui ont écrit en 1996 démontent bien sûr les mécanismes de cette crise dont la nature était si nouvelle, mais ils s'emploient surtout à en tirer les conséquences, à la fois pour les gouvernements et pour les institutions internationales. La troisième partie, qui regroupe cinq contributions et qui est deux fois plus

longue que la précédente, est consacrée à la crise de l'Asie du Sud-Est survenue en 1997 et dont l'originalité réside dans la difficulté à la fois de maîtriser son étendue – on a parlé pour la première fois de contagion – et d'expliquer son origine : les auteurs ont en effet beaucoup discuté de ses causes internes ou nationales, extérieures ou internationales. On retrouve ce débat dans cet ouvrage. Enfin la dernière partie qui comprend encore cinq contributions est plus orientée sur les enseignements que l'on peut tirer de cette dernière crise et plus généralement des événements de la décennie 90, comme sur les réformes du système financier international que l'on peut actuellement envisager.

Au-delà de son intérêt manifeste, cet ouvrage nous a surpris. Derrière une couverture cartonnée et en couleurs, on retrouve ces dix-huit textes exactement tels qu'ils ont été publiés : les caractères ne sont jamais les mêmes, il y a parfois deux colonnes par page, comme dans les revues dont ils sont extraits, les titres de chaque contribution ne sont pas homogènes, les références ne le sont pas parfaitement non plus. Sous une aussi belle couverture, on s'attendait à un véritable ouvrage plus qu'à une photocopie de très bons articles récents...

Michel LELART

CNRS, Université d'Orléans, France

L'espace pénal européen. Enjeux et perspectives.

DE KERCHOVE, Gilles et Anne WEYEM-BERGH. Coll. Études européennes, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2002, 305 p.

À la suite des événements du 11 septembre 2001, la mise en place de l'espace pénal européen a connu une accélération sans précédent. Dans ce

contexte, la présidence belge de l'Union européenne a recueilli l'accord du Conseil sur trois instruments essentiels : le mandat d'arrêt européen, la définition commune du terrorisme et la mise sur pied d'Eurojust.

Chacun de ces instruments constitue une avancée majeure sur les trois axes de travail principaux que le Conseil européen a assignés au Conseil lors de la réunion de Tampère en 1999 : la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale, l'harmonisation des législations et la mise en place d'acteurs européens.

Cet ouvrage a pour objet de mener une réflexion originale sur ces réalisations. Il s'interroge aussi sur les enjeux et les perspectives de l'Europe pénale dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne. À cet effet, l'ouvrage a été divisé en quatre parties.

La première partie, consacrée aux acteurs de cette évolution, est l'occasion de s'interroger sur les nombreuses conséquences du passage d'un réseau judiciaire européen à une juridiction pénale européenne où l'on voit très bien le passage d'une logique de coopération (Europol) à une logique d'intégration (Eurojust). D'autres contributions s'appesantissent plus spécialement sur les enjeux d'un véritable corps de police européenne et sur le mandat d'arrêt européen tant sur les plans politique que juridique.

La deuxième partie, relative à la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, aborde cette question sous quatre aspects : sous l'angle théorique et juridique, sous l'angle pratique, sous l'aspect du mandat d'arrêt européen et à travers la question de la détermination de la juridiction compétente.